



# L'EUROPE POUR TOUS

**LIVRET D'INFORMATION SUR LE PROJET EUNITE**

Les citoyens européens se rencontrent pour promouvoir et relancer le projet européen !



Cofinancé par  
l'Union européenne

# Qu'est-ce que le projet EUNITE ?

## Les citoyens européens se rencontrent pour promouvoir et relancer le projet européen !

Le projet EUNITE vise à promouvoir, encourager et soutenir la participation démocratique et civique de la société civile européenne au niveau local, national et transnational en Italie, France, Croatie, Belgique et Grèce.

En favorisant les échanges entre les citoyens de l'UE et en les rassemblant autour d'activités liées aux politiques de l'UE, le projet vise à stimuler les réflexions et les discussions des participants à travers la mise en place d'une série d'ateliers, débats et rencontres.

Grâce à ses activités, le projet rapprochera les citoyens des institutions de l'UE, en améliorant leurs connaissances sur les opportunités et les politiques de l'UE, et en responsabilisant les citoyens pour qu'ils participent activement à la vie politique démocratique européenne.

### A propos du premier cycle d'ateliers EUNITE : "L'EUROPE POUR TOUS - Les institutions de l'UE et les opportunités qu'elle offre à ses citoyens".

Ce guide est une petite introduction à l'histoire de l'UE, à ses institutions et aux opportunités qu'elle offre à ses citoyens. Il s'agit d'un guide pratique utilisé par les partenaires pour la mise en place du **premier cycle d'ateliers "L'Europe pour tous"**. Cycle d'ateliers qui s'est mis **en place dans les 5 pays du consortium lors du premier semestre 2023 et qui a touché plus de 480 citoyens !**

De nouveaux événements et rencontres sur des sujets spécifiques seront organisés de novembre 2023 à octobre 2024.

### Les événements EUNITE!

Les ateliers EUNITE !, organisés dans les pays partenaires de janvier 2023 à octobre 2024, visent à responsabiliser les citoyens et à les aider à développer leurs connaissances civiques, en particulier sur le rôle des institutions européennes et sur l'importance des élections du Parlement européen. Les événements visent à stimuler les compétences civiques des participants, leur esprit critique, ainsi que le rôle des médias et de l'information, afin que les citoyens puissent être conscients et avoir la capacité d'analyser de manière critique des questions politiques complexes.

Le premier cycle d'ateliers comprenait une introduction aux institutions européennes, à l'histoire de l'UE depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, et aux opportunités qu'elle offre à ses citoyens âgés de 18 ans et plus.

Bien qu'un certain nombre de méthodes différentes aient été employées, l'approche EUNITE ! peut être décrite comme une "**expérience de démocratie à petite échelle**", qui se reflète dans les principes de **participation et d'échanges entre citoyens acteurs et actifs**.

La meilleure façon d'acquérir les compétences démocratiques et civiques est d'*apprendre en faisant*, c'est-à-dire en expérimentant activement et directement des processus démocratiques tels que le dialogue, l'échange et la construction d'opinions, la recherche de compromis au sein d'un groupe d'opinions divergentes.



# L'UNION EUROPÉENNE

## COMMENT ÇA MARCHE

L'Union européenne est une **association volontaire de 27 États européens**.

Elle existe légalement depuis le traité de Maastricht et constitue une organisation unique à ce jour.

Elle a été créée à l'origine pour mettre fin aux guerres en Europe, mais les politiques actuelles de l'UE sont conçues pour garantir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre ses États membres. De l'alimentation à la circulation des personnes en passant par la monnaie, l'environnement ou le numérique, l'Union européenne agit sur tous les fronts. Elle le fait en complément des politiques nationales, qu'elle oriente dans certains cas.

## Les étapes principales de la construction européenne

**1950**

Proclamée par le ministre français des affaires étrangères **Robert Schuman le 9 mai 1950, la déclaration Schuman**, 1ère étape du processus d'intégration européenne, propose la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le 9 mai est célébré chaque année dans tous les pays de l'UE comme la Journée de l'Europe.

**1951**

Grâce au traité de Paris, signé par six pays, la **CECA, la Communauté européenne du charbon et de l'acier** invite ses signataires à partager la production de ces deux ressources.

**1957**

Après le traité de Rome, la **CEE, la Communauté économique européenne**, et l'**EURATOM**, un accord sur l'énergie atomique, sont instaurés par la France, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas.

**1993**

**Traité de Maastricht**. La Communauté européenne change de nom afin de renforcer et de rapprocher les peuples européens. Elle s'appellera désormais **Union européenne**.

**1995**

**Les accords de Schengen**. Les citoyens européens peuvent désormais circuler librement dans les différents pays.

**2000**

**Traité de Nice**. Proclamation solennelle de la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**, principale expression des principes de démocratie et d'État de droit sur lesquels l'Union européenne est fondée.

**2004**

Le 1er mai, l'**Estonie**, la **Lettonie**, la **Lituanie**, la **Pologne**, la **République tchèque**, la **Slovaquie**, la **Hongrie**, la **Slovénie**, **Malte** et **Chypre** rejoignent l'Union européenne.

**2013**

La **Croatie** rejoint l'Union européenne.



# 1. L'UE en chiffres

Voici quelques chiffres pour mesurer l'impact de l'UE sur le monde et sur notre quotidien :

- Une superficie de 4 millions de km<sup>2</sup>
- 447,7 millions d'habitants
- Plus de 70 ans de paix entre les pays membres
- 341 millions de personnes utilisent l'euro tous les jours pour leurs achats dans 20 pays.
- Environ 15% des échanges mondiaux de marchandises
- 54,51% de l'aide au développement des pays en difficulté fournie en 2020 par l'UE. Elle est le premier donateur au monde.
- 120 millions de personnes reçoivent chaque année une aide humanitaire de l'UE.



## 2. En quoi consiste l'UE ?

L'UE est un cas unique dans le monde, ce n'est ni un État fédéral, ni un simple accord multilatéral, ni une alliance entre États. C'est une entité politique fondée sur le respect et la tolérance des différences et sur l'entraide, un outil grâce auquel même un petit État peut faire entendre sa voix et participer aux grands défis mondiaux.



### **Parlement européen**

Le Parlement européen -seule institution européenne élue - représente les citoyens des pays membres de l'UE, exerce un contrôle sur les activités de l'UE et élabore la législation de l'Union européenne avec le Conseil de l'UE. Les membres du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct tous les cinq ans et se réunissent tous les mois à Strasbourg.



### **Le Conseil européen**

Le Conseil européen est composé des présidents de tous les États membres et du président de la Commission européenne. Le Conseil européen se réunit normalement quatre fois par an et définit les orientations et les priorités politiques générales de l'UE, généralement en adoptant des conclusions. Il n'intervient pas dans la négociation ou l'adoption de textes législatifs de l'UE.



### **Le Conseil de l'Union européenne**

Le Conseil de l'UE est l'organe composé des ministres des gouvernements nationaux de l'UE. Un ministre de chaque État membre participe à chacune de ses réunions, celui qui est compétent en fonction de la question à traiter : agriculture, éducation, environnement, etc. Comme le Parlement, le Conseil a un pouvoir législatif, c'est-à-dire qu'il doit approuver la législation de l'UE.



## La Commission européenne

La Commission européenne détient le pouvoir exécutif au sein de l'UE. Pour être clair, elle est l'équivalent du gouvernement d'un État, son président est similaire à la figure du premier ministre, les commissaires aux ministres d'un gouvernement. La Commission reçoit les orientations et les décisions du Conseil et propose des textes législatifs qui passeront par les deux organes législatifs, Parlement et Conseil de l'UE.



## La Cour de justice de l'Union européenne

La Cour de justice représente le pouvoir judiciaire. Il s'agit d'un organe indépendant composé d'un juge de chaque État membre et de onze juristes nommés d'un commun accord par les États membres.



## La Banque centrale européenne

La BCE est responsable de la politique monétaire de l'UE et donc de l'euro. Elle est basée à Francfort et est dirigée par un Conseil des gouverneurs. Elle a pour fonction de maintenir la stabilité des prix et de surveiller les banques nationales.



## La Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne est chargée de contrôler la bonne gestion du budget économique, donc la cohérence des dépenses et des recettes.

Outre les institutions, plusieurs organes remplissent des missions spécialisées en aidant l'Union à accomplir ses tâches :



## Le Médiateur européen

Il s'agit d'un office désigné par le Parlement européen et chargé d'enquêter sur les cas de mauvaise gestion au sein des institutions européennes et de recueillir les plaintes les concernant.



## Les agences européennes

Les agences européennes sont au nombre de plus de 30 et sont réparties dans tous les pays membres. Elles servent de lien entre l'UE et les gouvernements nationaux grâce à l'expertise spécialisée qu'elles rassemblent et contribuent à la mise en œuvre des stratégies de l'UE.



## 3. Participer à l'Europe

L'Union européenne, avant d'être un accord entre États, est une union de personnes fondée sur les valeurs de la démocratie et de l'inclusion. Chaque citoyen européen peut faire entendre sa voix et contribuer à l'amélioration de la communauté ! Il existe de nombreuses façons de contribuer, examinons les deux les plus importantes !

### Les élections européennes

Tous les cinq ans, les citoyens européens sont appelés à renouveler le Parlement européen ; il s'agit du plus grand exercice transnational de démocratie au monde. Le Parlement a son mot à dire sur la désignation du président de la Commission européenne et doit aussi approuver l'ensemble de l'équipe des commissaires. **Notre vote est donc crucial pour concevoir l'Europe que nous voulons !** Tout citoyen majeur peut voter et se présenter au Parlement européen.

### Initiative citoyenne européenne

Cet outil accessible à tous les citoyens permet de proposer des initiatives, des actes législatifs ou de porter de nouvelles questions à l'attention des autorités européennes. Il existe également un forum dédié, où vous pouvez obtenir des informations et des conseils pratiques sur le droit d'initiative des citoyens européens et discuter des possibilités qui s'offrent à vous. Consultez le site web [www.europa.eu/citizens-initiative-forum](http://www.europa.eu/citizens-initiative-forum).



# 4. Possibilité de mobilité et d'apprentissage en Europe

## Corps européen de solidarité

Le Corps européen de solidarité est l'une des opportunités les plus importantes pour les jeunes qui souhaitent vivre une expérience, tout en s'engageant dans une mission d'intérêt générale. Il est financé par le programme Erasmus + et permet aux jeunes de 18 à 30 ans de vivre une expérience de travail et/ou de volontariat dans les pays européens et au-delà, pour une durée de 2 à 12 mois.

Pour la période 2021-2027, 270 mille opportunités seront offertes dans les trois actions clés : projets de volontariat, projets de solidarité et opérations de volontariat dans l'aide humanitaire.

Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.corpseuropeensolidarite.fr>.

## Erasmus +

Avec les programmes Erasmus et Erasmus +, l'UE permet aux jeunes, aux travailleurs et aux citoyens de tous âges de vivre des expériences fantastiques, d'explorer de nouvelles cultures et d'améliorer leurs compétences grâce aux voyages et aux échanges avec d'autres pays. L'action clé 1 d'Erasmus + est notamment consacrée à l'éducation des adultes, à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'enseignement scolaire.

Selon le dernier rapport officiel, en 2021, grâce à Erasmus +, 19 000 projets ont été menés à bien, 71 000 organisations ont été impliquées et près de 649 000 participants ont pris part à des activités de mobilité transnationale, des chiffres qui devraient augmenter dans les années à venir.

Il ne s'agit pas seulement d'expériences temporaires ; en fait, on estime que pas moins de 17 millions de citoyens européens vivent ou travaillent dans un autre pays de l'UE !

Pour plus d'informations, consultez le site <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr>.

## Pas seulement pour les jeunes, des projets pour tous les âges

L'éducation des adultes est l'un des thèmes prioritaires de l'éducation pour la période 2021-2030. L'UE vise précisément à soutenir le développement de carrière, à tous les stades, des personnes de tous âges, à la fois par des opportunités d'emploi et des parcours d'apprentissage tout au long de la vie. En particulier, les compétences numériques sont considérées comme essentielles pour les parcours ciblant les adultes, afin de combler le fossé entre les générations et d'accroître les possibilités d'emploi.

Selon les objectifs de l'UE, au moins 60 % des adultes participeront à des parcours annuels de formation et de perfectionnement d'ici à 2030. Vous trouverez plus d'informations sur ce site [www.education.ec.europa.eu](http://www.education.ec.europa.eu).



# Partenaires du projet EUNITE !



*Coordinateur*

**CESIE**

Italie

*cesie.org*



**Out of The Box – OTB**

Belgique

*outofthebox-international.org*



**Forum Za Slobodu Odgoja-FSO**

Croatie

*fso.hr*

pistes solidaires

**Pistes Solidaires**

France

*www.pistes-solidaires.fr*



**VIVES University of Applied Sciences**

Belgique

*www.vives.be/en/vives-international*



**Regional Development Fund**

Grèce

*pta.gov.gr*

# eUnite!

EU Citizens Unite and Promote the European Project

Consultez le site  
wdu projet  
[eunite4citizens.eu](http://eunite4citizens.eu)



pistes solidaires



Cofinancé par  
l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenues pour responsables.

CERV 101081388